



**ZONE DE SECOURS
VESDRE - HOËGNE & PLATEAU**

Liste des délibérations du CONSEIL de ZONE Vesdre - Hoëgne & Plateau

Conformément à l'article 124 de la Loi du 15 mai 2007 relative à la Sécurité civile

SEANCE du 9 janvier 2025

Présents :

M. Jean-Luc NIX, Président ;
M. Freddy LEJEUNE, Mme Nathalie THONNISSEN, M. Jérôme COCHART, M. Benoit DEFAUWES,
Mme Véronique BONNI, M. Marc DROUGUET, Mme Victoria VANDEBERG, Mme Valérie
DEJARDIN, M. Cédric HALIN, M. Philippe GODIN, Mme Michelle HABETS, M. Benjamin HOUET,
M. Nicolas TEFNIN, M. Luc DELVAUX, M. Philippe BOURY, Mme Alice JACQUINET, M. Fabien
BELTRAN, M. Maxime DEGEY, Bourgmestres ;

Représentant de la Province

Colonel Quentin GREGOIRE, Commandant de zone ;
Mme Corinne LIEGEOIS, Secrétaire ;

SEANCE PUBLIQUE

Conformément à l'article 34 de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, au moins trois membres du Conseil sont physiquement présents sur place.

Mesdames THONNISSEN, BONNI, VANDEBERG, HABETS et JACQUINET et Messieurs BOURY, COCHARD, HALIN, GODIN, TEFNIN, BELTRAN et DEGEY participent à la réunion à distance.

Afin d'assurer la publicité de la séance, la vidéo de la séance publique est retransmise en direct sur notre chaîne Youtube.

Monsieur NIX, Président de ZONE, ouvre la séance à 8h10'.

1. Composition du nouveau Collège de zone – Désignation des Membres

DÉCIDE :

Art. 1. De fixer à cinq le nombre de membres composant le nouveau Collège ; le représentant de la Province venant en surnuméraire ;

Art. 2. De baser la répartition des sièges sur la clé d'HONDT ;

Art. 3. Après suffrage à la majorité absolue présentant le résultat de 15 voix "POUR", de désigner comme Membre du Collège :

Madame HABETS et Messieurs BOURY, DEGEY et DROUGUET pour le MR

Madame BONNI pour le PS ;

Art. 4. D'approuver la modification de l'« Annexe 1 » du Règlement d'ordre intérieur du Collège, en fixant la composition politique comme suit: 4 membres de la formation politique MR et 1 membre de la formation politique PS ;

Art. 5. De Charger la Secrétaire de la zone de transmettre la présente délibération ainsi que les différentes pièces du dossier aux autorités de tutelle conformément aux dispositions réglementaires applicables.

La séance est levée à 8h25'.

PAR LE CONSEIL,

La Secrétaire,

Corinne LIEGEOIS

Le Président,

Jean-Luc NIX